



CARREFOUR
GROUPE

FLASH INFO

Tenues de Travail

Attention : Résultat en Trompe l'œil...

20€ ! C'est ce que la CFDT a obtenu au travers de ces plus de 5000 dossiers juridiques déposés il y a quelques années (montants allant jusqu'à 42€ et une jurisprudence à 20€ donc).

11€ proratisés, c'est que signent FO et Snec en 2024...

Certes, nous avons pu pousser jusqu'à 12€ (frais) et 14€ (marée, surgelés) pour des métiers spécifiques de la supply (logistique), MAIS :

En revendiquant 11€ seulement dès la 1^{ère} négociation, certains syndicats faisaient le jeu de la direction et clairement pas des salariés !

Ces syndicats se targuent aujourd'hui d'une victoire, mais attention c'est totalement faux, explications :

- Je suis salarié Carrefour depuis une dizaine d'années, je touche 8€ par mois pour l'indemnisation des tenues de travail que je dois porter
- En Janvier 2025, je toucherai 11€ mais proratisés, ex : j'ai 2 semaines de congés, je ne touche plus que 5,5€...

On ne peut donc pas dire que 11€ c'est une victoire !!!

Certes c'est l'Urssaf qui impose la proratisation, raison pour laquelle il fallait aller chercher PLUS en valeur faciale. Mais certains signent trop vite.



Autre aberration !

Jamais, la demande de la CFDT d'intégrer les Ex Cora, Casino et Match à ces accords n'a été entendue par la direction, ni même exposée par les autres syndicats.

Pour la CFDT c'est très clair, nous avons le même maillot, nous devons avoir les mêmes droits !

Voici un autre élément qui en plus du montant bien en dessous des recommandations de la justice ne pouvait entraîner une signature de la CFDT sur ce type d'accord.

Nous ne pouvons que regretter que Carrefour n'ait pas saisi cette opportunité d'une règle à réadapter pour réellement négocier et enfin donner du plus aux salariés.

Act For Food c'est bien, un ACT For GOOD sur le social, ce serait encore mieux !

